

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 25 MAI 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Noms	Prénoms	Date naissance	Domicile	Nombres de suffrages obtenus
BARASCOU	Pierre	18/03/1949	9 rue du Frêne - Chautabry	133
BARUSSEAU	Fabrice	01/06/1970	22 rue du Lavoir – Montbergère	128
BERNARD	Gaëlle	27/06/1968	36 rue du Lavoir - Montbergère	136
BONNEAU	Bruno	21/08/1963	14 rue de Chez Bruneaud	126
BURNAT	Jacqueline	12/01/1951	5 rue des Portiers	135
CHALIFOUR	Robert	04/04/1960	20 rue de Chez Lunaud	139
COQUEREL	Charlotte	10/12/1991	38 rue de Chez Lunaud	139
FAYS	Dominique	16/01/1956	11 rue de Font-Robert	136
FRANÇOIS	Damien	02/12/1983	14 rue de Font-Robert	140
TEIXEIRA	Alain	16/01/1967	3 rue des Grelots	141
VACHER	Philippe	20/05/1966	2 rue du Bujour - Montbergère	140

1) Election du Maire

Premier tour de scrutin :

Monsieur **Fabrice BARUSSEAU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) Fixation du nombre d'adjoint

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de créer, pour la durée du mandat du conseil, trois postes d'adjoint.

3- Election des adjoints

3-1 Election du premier adjoint :

Madame **Gaëlle BERNARD** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

3-2 Election du deuxième adjoint :

Monsieur **Dominique FAYS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.

3-3 Election du troisième adjoint :

Monsieur **Pierre BARASCOU** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

4- Délégations au maire

Le conseil municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, décide à l'unanimité que Monsieur le Maire est chargé, par

délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

5- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- Le Maire : 13,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les adjoints : 5,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6- Mise en place des commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les membres des commissions ci-après :

- Finances : Gaëlle BERNARD, Alain TEIXEIRA, Jacqueline BURNAT, Pierre BARASCOU.
- Chemins et fossés courants : Dominique FAYS, Damien FRANÇOIS, Bruno BONNEAU, Robert CHALIFOUR.
- Bâtiments : Dominique FAYS, Damien FRANÇOIS, Charlotte COQUEREL, Alain TEIXEIRA.
- Vie associative/culture : BERNARD Gaëlle, Philippe VACHER, Jacqueline BURNAT.
- Aménagement (environnement/signalisation/urbanisme) : Pierre BARASCOU, Philippe VACHER, Charlotte COQUEREL, Bruno BONNEAU.
- Information communale : Gaëlle BERNARD, Charlotte COQUEREL, Alain TEIXEIRA.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU